



GRAND HOTEL DE LA METROPOLE

GENEVE

GRAND HOTEL
DE LA

METROPOLE



BANQUE

DE

GENEVE

4 rue du Commerce

FONDEE EN 1848

*avec le Concours
de*

L'ÉTAT DE GENEVE

Traite toutes opérations de Banque



Ne disposant d'aucune layette, les bébés sont littéralement nus



Pas de draps pour les couvrir

Habitants de la Suisse !

Nous savons qu'il vous a été déjà beaucoup demandé, mais nous savons aussi qu'aucune grande misère ne vous laisse indifférents, que vous avez à cœur la haute tradition de votre pays, la mission de charité qui lui est confiée et qui est son plus grand titre de gloire !

C'est avec confiance que nous réclamons de vous un nouvel effort de sympathie et d'entr'aide internationale en réponse au cri de détresse qui nous vient de l'Europe orientale.

Vous avez déjà beaucoup donné, vous donnerez encore. Vous voudrez contribuer à sauver quelques-uns des milliers d'enfants qui, là-bas, chaque jour, meurent, parce que leurs mères ne possèdent pas les choses très simples, indispensables, auxquelles chaque nouveau-né semble avoir droit : le savon pour les laver, les langes pour les couvrir ; parce que leur corps délicat, emmaillotté de vieux journaux, est rongé de plaies qui s'enveniment, parce que la propreté qui leur est plus nécessaire que le lait, ils ne peuvent l'obtenir !

Vous donnerez, parce que, peut-être, vous avez près de vous quelque petit être chéri et que vous frémissez à la pensée d'un sort semblable !



Dans les hôpitaux tout manque



Abandonnées par leur mère
qui ne pouvait plus les nourrir ni les vêtir

Femmes Suisses, — Vous donnerez, parce que chaque enfant qui naît dans le monde doit pouvoir compter sur la protection de tous, et que ce n'est pas en vain que nous ferons appel à votre instinct de tendresse maternelle !

Lisez ce fragment d'un rapport d'un délégué du Comité international de la Croix-Rouge, décrivant une maternité de Budapest :

« Ce qui frappe à toute première vue, c'est l'absence complète de draps. Officiellement, ceux-ci n'existent plus, les quelques rares exemplaires qui figurent dans cet hôpital ont été apportés par les malades eux-mêmes et sont leur propriété. Cet état de choses constitue un danger, car il n'existe pas la garantie que ce matériel soit complètement propre. La Direction de l'hôpital, contrairement aux lois de l'hygiène a admis l'introduction de matériel de cette nature, vu le manque absolu de draps appartenant à l'hôpital.

« Les couvertures de mauvaise qualité et trop peu nombreuses ne peuvent être remplacées et désinfectées. J'ai vu une malade opérée de l'avant-veille : (extirpation de la matrice) reposer à même le matelas recouverte simplement d'une mauvaise couverture. Chez les accouchées, la situation est la même. Sitôt après leur délivrance, elles occupent un lit à même le matelas déjà employé pour d'autres cas semblables, sans draps, sans rien. Les matelas, faute de matériel de blanchissage, charbon, savon, sont souillés du sang des accouchées précédentes et accueillent dans cet état de saleté les nouvelles mères. Les nouveaux-nés eux, sont emballés nus dans n'importe quoi, vieux chiffons, vieux linges troués, quelques-uns reposent dans des édredons de berceaux, sans fourres, et ce matériel, souillé de méconium, offre rapidement un spectacle repoussant. Pour faire place à d'autres, les enfants sont renvoyés avec leurs mères au bout de 8 ou 10 jours et généralement sont destinés à mourir de faim et de froid à la maison.

« L'hôpital, ne disposant d'aucune layette, les enfants rentrent littéralement nus. »

D'autres délégués rapportent que la situation est la même dans bien d'autres pays.

Tout ce que vous pourrez nous envoyer, objets de layette de toute espèce : langes, couches, chemises, brassières, draps, serviettes, *des tissus* pour pouvoir en faire — *ou de l'argent* pour pouvoir en acheter — nous permettra de soulager une

partie de cette détresse. — Même les objets légèrement usagés, *mais en bon état*, seront reçus avec vive reconnaissance.

Le présent appel fait suite à celui que le Comité international de la Croix-Rouge a lancé dans la presse le 9 mai et se rattache aux initiatives semblables de la Société de l'Utilité publique des Femmes suisses, et de la Ligue Suisse des Femmes catholiques. La distribution se fera dans les différents centres nécessaires, selon les instructions du Comité international de la Croix-Rouge et sous le contrôle de ses délégués.

Les dons de linge devront être envoyés à SCHENKER & C^{ie}, expéditeurs, BUCHS (canton de St-Gall). Marquez tous les paquets « Collecte de linge ».

Les dons en argents seront reçus avec la plus grande reconnaissance et peuvent être versés directement au : **Compte de chèque postal N° I. 1906.**

Au cas où vous auriez déjà contribué à cette collecte, nous vous saurions gré de nous aider à faire connaître notre œuvre en donnant cet appel à une personne de votre connaissance. Sur votre demande, nous serons heureux de vous faire parvenir des exemplaires supplémentaires.

S'adresser au Secrétariat, 8, Rue Toepffer, Genève.

COMITÉ INTERNATIONAL DE SECOURS AUX ENFANTS

Sous le patronage officiel du Conseil Fédéral

Président : R. FREY, Lt-Colonel, Luterbach-Soleure.

Secrétaires : OSCAR BOSSHARDT, Commissaire de la Bourse suisse du Commerce, 8, place Bubenbergr, Berne ;
Dr A. ERB, Conseiller municipal, 26, rue Stadtbach, Berne.

Membres : Mme CLARA GUTHRIE d'ARCIS, Présidente de l'Union Mondiale de la Femme, Genève ;
Dr H. CARRIÈRE, Directeur du Service suisse d'Hygiène publique, Berne ;
Dr HILDA CLARK.

Dr LOUIS FERRIÈRE, Genève ;

Mlle SUZANNE FERRIÈRE, chargée du service de secours au Comité international de la Croix-Rouge, Genève ;

Mme E. C. GUTZWILLER, Bâle, présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, Bâle.

Dr K. ISCHER, Secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, Berne ;

A. KURER, Conseiller national, Soleure ;

Mme PESTALOZZI-PFYFFER, Zoug, vice-présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, Zoug.

Dr J. STEIGER, Professeur à l'Université de Berne ;

Mlle B. TRÜSSEL, Présidente de la Société d'utilité publique des Femmes suisses, Berne.

Prof. Dr K. F. WENCKEBACH, président du Comité international de secours aux hôpitaux.

Pour la Commission adjointe pour la collecte de linge,

SUZANNE FERRIÈRE, *Secrétaire,*

17, Boulevard Helvétique, GENÈVE

à qui veuillez adresser toute correspondance.

Qui donne promptement, donne deux fois !

- CHILI.** — Comité central de la Croix-Rouge Chilienne, *Punta Arenas.*
- CHINE.** — Comité central de la Société Chinoise de la Croix-Rouge, *Pékin.*
- CUBA.** — Société nationale Cubaine de la Croix-Rouge, rue O'Reilly, 6, *La Havane.*
- DANEMARK.** — Société Danoise de la Croix-Rouge, Ved Stranden, 2, *Copenhague, K.*
- ESPAGNE.** — Société Espagnole de la Croix-Rouge, Atocha, 65, *Madrid.*
- ÉTATS-UNIS.** — Central Committee of the American National Red Cross, *Washington, D. C.*
- FRANCE.** — Comité central de la Croix-Rouge Française, rue François 1^{er}, 21, *Paris, 8^{me}.*
- GRANDE-BRETAGNE.** — British Red Cross Society, Pall Mall, 83, *Londres, S. W.*
- GRÈCE.** — Croix-Rouge Hellénique, *Athènes.*
- HESSE.** — Société Hessoise de la Croix-Rouge, *Darmstadt.*
- HONGRIE.** — Société Hongroise de la Croix-Rouge, Andrassy-ut, 8, *Budapest, VI.*
- ITALIE.** — Comité central de la Croix-Rouge Italienne, via Toscana, 10, *Rome.*
- JAPON.** — Société Japonaise de la Croix-Rouge, *Tokio.*
- LUXEMBOURG.** — Société Luxembourgeoise de la Croix-Rouge, *Luxembourg.*
- MEXIQUE.** — Comité central de la Société Mexicaine de la Croix-Rouge, 2 a de San Geronimo, 14, *Mexico, D. F.*
- MONTÉNÉGRO.** — Mgr Mitrofan, archevêque métropolitain, *Cettigné*, ou M. P. Voutchkovitch, rue Montrosier, 14, *Neuilly-sur-Seine.*
- NORVÈGE.** — Société Norvégienne de la Croix-Rouge, Akersgaten, 44, *Christiania.*
- PAYS-BAS.** — Comité Supérieur de la Croix-Rouge Néerlandaise, Princesegracht, 27, *La Haye.*
- PÉROU.** — Société Péruvienne de la Croix-Rouge, *Lima.*
- POLOGNE.** — Société Polonaise de la Croix-Rouge, Mazowiecka, 9, *Varsovie.*
- PORTUGAL.** — Société Portugaise de la Croix-Rouge, *Lisbonne.*
- PRUSSE.** — Comité central de l'Association Prussienne de la Croix-Rouge, am Karlsbad, 23, *Berlin, W. 35.*
- ROUMANIE.** — Société nationale de la Croix-Rouge de Roumanie, Academie, 20, *Bucarest.*
- RUSSIE.** —
- SAXE.** — Société Saxonne de la Croix-Rouge, *Dresde.*
- SERBIE.** — Société Serbe de la Croix-Rouge, Simina ulica, 21, *Belgrade.*
- SUÈDE.** — Comité central de la Société Suédoise de la Croix-Rouge, Artillerigatan, 6, *Stockholm, 5.*
- SUISSE.** — Croix-Rouge Suisse, rue des Cygnes, 9, *Berne.*
- TURQUIE.** — Comité central de la Société du Croissant-Rouge Ottoman, Mahmouidi Djaddessi, *Constantinople.*
- URUGUAY.** — Comité central de la Croix-Rouge Uruguayenne, calle Colon, 1382, *Montevideo.*
- VENEZUELA.** — Senor Presidente de la Sociedad de la Cruz-Roja Venezolana, Banco Caracas, *Caracas.*
- WURTEMBERG.** — Société Wurtembergeoise de la Croix-Rouge, *Stuttgart.*

Sommaire du Bulletin

N° 207

- Comité International.** — Personnel du Comité, 1341. — Conditions générales de l'intervention du Comité et de son patronage, en matière d'achat, de transport et de distribution des secours, 1341. — Interventions. Initiatives ; I. Interventions en faveur des prisonniers allemands, austro-hongrois, bulgares et turcs, 1344 ; II. Intervention en faveur des otages polonais en Lithuanie, 1351 ; III. Train sanitaire pour l'Ukraine, 1352. — Missions et délégations, 1353. — Mission de Macédoine, 1354. — Les camps roumains de prisonniers hongrois, 1361. — Circulaire : Distribution de la Médaille Florence Nightingale (N° 185), 1366. — La lutte contre le typhus exanthématique, 1370.
- Ligue.** — Le typhus exanthématique en Pologne (*avec carte*), 1372. — Un discours de M. Henry-P. Davison, 1380. — Publications : procès-verbaux de la Conférence de Cannes, 1381.
- Allemagne.** — Publications : la Croix-Rouge Allemande pendant la guerre, 1383.
- Belgique.** — Publications : rapport sur l'activité du Comité de Schaerbeek pendant la guerre, 1387.
- Brésil.** — Publications : bulletin, 1390.
- Canada.** — Informations, 1391.
- Espagne.** — La Section des dames de la Croix-Rouge Espagnole, 1392. — Publications, 1396.
- Etats-Unis.** — La Quatorzième Division de la Croix-Rouge Américaine (*avec carte*), 1396. — Publications : bulletin de la commission de Pologne, 1400.
- France.** — Composition des Comités centraux (S. B. M. ; U. F. F. ; A. D. F.), 1400. — Publications : bulletin de l'Association des Dames françaises, 1403 ; l'effort antituberculeux de l'Union des Femmes de France, 1404.
- Grande-Bretagne.** — Sir John Furley (*nécrologie*), 1405.
- Grèce.** — Mission à Smyrne, 1408.
- Italie.** — L'œuvre de la Croix-Rouge Italienne pendant la guerre, 1408. — Publications : les activités de paix de la Croix-Rouge Italienne, 1413.
- Russie.** — La présidence du Conseil général pour les affaires de la Croix-Rouge Russe à l'étranger (*rectification*), 1415.
- Suisse.** — Adhésion de la Croix-Rouge Suisse à la Ligue, 1415. — Publications : rapport de 1918 de la Section de Bâle, 1416.
- Turquie.** — Missions en Asie Mineure, 1417.
- Ukraine.** — Rapport sur l'évacuation des émigrés et des prisonniers de guerre, du 15 février au 10 août 1919 (*avec carte*), 1418.
- Wurtemberg.** — Publications : rapport de 1918, 1425.

La *Revue Internationale de la Croix-Rouge, Bulletin International des Sociétés de la Croix-Rouge* paraît le 15 de chaque mois.

Prix, franco, un an : **Fr. 20.** — Le numéro : **Fr. 2.** —

ADMINISTRATION : **Promenade du Pin, 1, Genève.**

Pour la publicité de la *Revue*, s'adresser à Orell Fussli-Publicité, 1, rue du Commerce, Genève, et à ses succursales : Lausanne, Neuchâtel, Berne, Bâle, Soleure, Aarau, St-Gall, Zurich.